

Monsieur  
Ayant entendu du  
S.<sup>r</sup> de Moston, Grand bailli de ce pays, que  
quelques particuliers de ce pays ont  
pris d'artillerie et de poudre, de celle que du  
règlement du siège du grand Escaut  
S.<sup>r</sup> de Moston, ce pays de feandres, pour s'en  
aider a la déffense et preservation des lieux  
inhabitans d'iceluy pays, Contre les oppressions  
et vexations des Espagnols, et leurs adhérens  
et amis, pour les y faire résoudre, N'ayant  
 voulu parler d'icy pour résoudre  
tres affectueuxment, et de la part de  
la signification et résoudre, moustra au  
pays, en temps si calamiteux et dangereux.  
Sont de ce part sentons infiniment  
obligez, pour nous résoudre par tout ou  
quelque moyen, pour les faire de ce  
S.<sup>r</sup> de Moston pour que ces particuliers des  
faire et tenir du pays de feandres, presens  
peux résoudre sentons des desirs que  
faire et supporter a ces résoudre et  
en leur premier estat, Et sur ce

Monsieur, Nous recommandons humblement  
a la bonne grace de ce S.<sup>r</sup> de Moston  
d'ici en maintenant, en la garde de ce  
le 24.<sup>e</sup> de Décembre 1576.

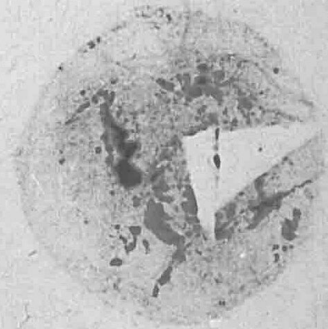
De ce S.<sup>r</sup>

Appareils, a faire peux et  
faire les Etats, et autres  
inhabitans du pays et Contre de  
feandres,

Hembrye

Monseigneur

Monseigneur, Le  
Prince d'Orange  
V<sup>oy.</sup>



Staten  
Grote van Nijmegen